



Questionnaire aux candidats à l'élection  
législative partielle des 26 mai et 9 juin 2013

8<sup>ème</sup> circonscription des Français établis hors  
de France

Courriel : [milan.lamanifpourtous@gmail.com](mailto:milan.lamanifpourtous@gmail.com)

Milan, le 10 mai 2013

Madame, Monsieur, cher candidat(e),

Comme vous le savez, le projet de loi Taubira de "Mariage Pour Tous" a été adopté par l'Assemblée Nationale, sa promulgation étant pour le moment suspendue en raison de la saisine du Conseil Constitutionnel. Il sera très vraisemblablement suivi dans la foulée du projet de loi "Famille", dans lequel risque de figurer l'ouverture à la Procréation Médicalement Assistée (PMA) par des couples de même sexe, comme l'ont d'ailleurs rappelé, à maintes reprises, plusieurs députés de la majorité qui se sont engagés à l'y faire figurer, ainsi que certains membres du Gouvernement.

A cet égard, nous aimerions savoir :

1. Si vous soutenez le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe, et si vous auriez voté l'ensemble du texte.

*Je ne vais parler que du texte initial que j'ai lu dans son intégralité. Je n'ai pas pu prendre connaissance de tous les amendements ni du texte définitif qui vient d'être validé aujourd'hui par le Conseil Constitutionnel*

*Oui, je soutiens le texte dans son esprit, j'ai vu passer quelques amendements (de gauche comme de droite) que j'aurais soutenu afin d'en améliorer la forme mais à la base ce texte est bon : il met fin à une privation de droits qui n'a pas lieu d'être*

*Sur les arguments des opposants à cette loi, j'ai retenu l'argument anthropologique et l'argument de la nature qui ne tiennent pas. J'ai un peu moins entendu les arguments de la tradition notamment religieuse et c'est un argument que je comprend, Seulement nous sommes un pays laïc et de traditions multiples. La loi doit s'adresser à tous de manière égale. C'est à mon avis le sens de l'approbation de ce texte par M. Frassa, un de nos sénateur de l'étranger, membre de l'opposition et catholique.*

*Si par tradition, je rejette un mode de vie pourtant permis par la loi, il me suffit de ne pas l'adopter. Mais ma liberté s'arrête là où commence celle des autres.*

2. Si vous allez voter, lors de la discussion du projet de loi « Famille », contre les dispositions ouvrant la PMA aux couples de même sexe, celle-ci risquant, au demeurant, de déclencher par ricochet et par souci de non-discrimination entre les couples gays et lesbiens, la légalisation à plus ou moins long terme de la Gestation Pour Autrui (GPA).

*J'ai beaucoup entendu parler de PMA et de GPA pendant les débats mais il n'en est pas du tout question dans le projet de loi que vous voulez contrer. Cet amalgame nuit au crédit de celui qui les porte. Pour moi il y a deux choses : Le « mariage pour tous » qui a trait aux libertés individuelles et la PMA et la GPA qui a trait à la famille.*

*J'ai un bon a priori pour l'insémination artificielle parce qu'elle a permis à un ami paraplégique de fonder une famille. L'élargissement de ce procédé à des couples gays et lesbiens, pose le problème évident de la filiation. Ce problème existe déjà, la loi de bioéthique de 2004 n'a pas prévu que certains enfants issu d'une PMA veuillent connaître le donneur de gamètes qui en France est anonyme.*

*Il y a ici un manque que la loi doit faire évoluer pour éviter à certains enfant d'en souffrir. Il y aurait possibilité de rendre l'acte de naissance transparent comme, il me semble, en Californie mais je ne peux pas me prononcer avant d'avoir une étude d'impact complète montrant qu'il y a eu débat éclairé sur la question.*

*S'agissant de la GPA, je suis réservé parce que je n'en connais pas assez. Prônant une société du partage qui respecte l'humain, je vois un risque de marchandisation des corps qu'il faudra éviter. C'est une bonne chose d'ouvrir le débat, nous pouvons regarder dans les pays qui pratiquent la GPA ce qui se passe bien et ce qui se passe mal créer le meilleur cadre légal possible.*

3. Si vous engagez à revenir sur l'ensemble de ce projet en cas d'alternance, comme de nombreux responsables de l'opposition s'y sont engagés, et à abroger notamment les articles ayant trait à la filiation et à l'adoption et quelles alternatives comptez vous proposer, afin, notamment, de garantir aux couples déjà mariés que la rétroactivité ne s'appliquera pas dans leur cas.

*Je n'ai que parcouru le texte définitif, comme je l'ai dit, je le trouve bon dans son ensemble et l'abroger serait un très mauvais plan. Les articles sur l'adoption mettent fin à des situations légales parfois ubuesques concernant les droits de garde ou les successions. Il convient de les conserver. Les supprimer revient à réintroduire le chaos dans la vie de certains enfants. Êtes-vous sûr que c'est ce que vous voulez faire ?*

4. Si vous vous engagez, lorsque la loi organique portant application de l'article 11 de la Constitution sera promulguée, à proposer, avec vos collègues, un **référendum d'initiative partagée** sur un projet de loi qui divise, de l'avis de tous, profondément les Français. Pour rappel, cette procédure ne peut-être engagée qu'un an après l'éventuelle promulgation d'un projet de loi. Par ailleurs, de nombreux

constitutionnalistes considèrent, à cet égard, que la question de l'adoption et du mariage entre dans le champ de cet article. <sup>1</sup>

*Je ne suis pas certain que cette loi visant à offrir les mêmes droits aux couples de même sexe entre dans le champ de l'article 11. Ce sera au Conseil Constitutionnel de décider. J'espère que les constitutionnalistes dont vous parlez ne sont pas ceux qui ont conseillé le recours avant promulgation de la loi, parce qu'aujourd'hui on sait qu'ils avaient tort.*

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2013/2013-669-dc/communiquede-presse.137047.html>

*Toujours sur l'article 11 de la Constitution, je n'aime pas parler de « référendum d'initiative partagée » parce que le référendum n'a lieu que si la proposition de loi n'est pas examinée par les deux assemblées. En temps que défenseur de la démocratie, croyez-moi que je le déplore. Cette tentative d'introduction de l'initiative populaire dans la constitution est une sorte de parodie. J'ai bien peur qu'aucune proposition ne passe.*

*Pour répondre à votre question, élu, je ne porterais pas cette initiative. Je n'ai pas envie de revivre des scènes de pugilat à l'assemblée alors qu'il me semble que le débat a déjà eu lieu.*

*Je suis par contre très content que vous évoquiez l'article 11 de la Constitution. Puisque vous y découvrez la liste des obstacles à l'initiative populaire, je vous invite à combattre ces réticences à la démocratie pour qu'enfin le peuple puisse décider par référendum.*

Nous vous remercions pour le temps que vous consacrerez à répondre à ce questionnaire, dont les réponses seront publiées sur notre page Facebook, et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre parfaite considération.

César Lesage,  
Pour le collectif « la Manif Pour Tous à Milan »

*J'espère avoir fait le tour de vos questions. Je regrette sincèrement ne pas aller dans votre sens parce que je sais que cela peut me coûter des voix mais je veux être sincère et mon positionnement se borne à aller dans l'intérêt général comme expliqué plus haut.*

*Je vous souhaite un bon scrutin du 26 mai.*

*Cordialement  
Alix Guillard*

---

<sup>1</sup><http://www.lefigaro.fr/mon-figaro/2013/01/14/10001-20130114ARTFIG00649-mariage-gay-le-referendum-est-constitutionnel.php>